



**CYCLE PRATICIEN EN
SOPHRO-ANALYSE
2019-2020**

Paris & Marseille

Bulletin d'inscription



*Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter
Un entretien est nécessaire avant toute inscription.*

A bientôt.

Alain Bellone

06 35 59 18 88

alainbellone@sophro-analyse.eu

**Pensez à la planète,
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.**



INSCRIPTION A LA FORMATION SAI#1 Praticien en sophro-analyse niveau 1

**36 jours, 12 modules dont 10 de 3 jours +
2 modules en résidentiel de 6 jours, 260 h en présentiel. 5248€**

**Vous désirez le dossier de présentation ? Faites en la demande
Contact ou par téléphone 06 35 59 18 88**

Groupe Minimum 12 personnes - Maximum 24 personnes:

A noter: en cas de nombre insuffisant de personnes, et pour des raisons de dynamique de groupe, l'IESA se réserve le droit de reporter une promotion sur la session suivante.

1/ PAIEMENT COMPTANT: 4985€ -5%

2 chèques : 480€ d'arrhes et 4505€.

2/ FRACTIONNEMENT SANS FRAIS 6 à 12 mois : 5248€

6 mensualités sans frais > 1 chèque d'arrhes de 480€ 5 chèques de € soit 953,60€

12 mensualités sans frais > 12 chèques de 437,33 € soit 5248€. + 1 chèque 42,67 €*

16 mensualités sans frais > 16 chèques de 328 €, soit 5248€ + 1 chèque 152 €*.

3/ FRACTIONNEMENT AVEC FRAIS 20 ou 24 mois :

- **20 mensualités avec frais** > 20 chèques de 272,40 €, soit 5448€ + 1 chèque 207,60 €*

- **24 mensualités avec frais** > 24 chèques de 228,66 €, soit 5488€ + 1 chèque 251,34 €*

3/ LA GARANTIE ZEN*

Le chèque supplémentaire correspond à la Garantie Zen Ce chèque est encaissé uniquement si l'étudiant décide d'interrompre sa formation au terme du dernier jour du 1° module, faisant jouer la *Garantie Zen*.

La garantie « Zen »: sur le SAI#1 uniquement, si vous vous rendez compte que cette formation ne correspondait pas à vos attentes, vous bénéficiez de la liberté de vous arrêter sans aucune pénalité, à l'issue du 3° jour de formation. Nous vous restituons vos règlements déduits uniquement du prix du premier module de 3 jours auquel vous aurez participé (au prix d'une formation/stage de 3 jours à l'IESA, soit 480€).

4/ LE RYTHME DES ENCAISSEMENTS

Le 1^{er} chèque est encaissé 15 jours avant le module 1. Les suivants, au début de chaque mois.

5/ CERTIFICAT MEDICAL

Fournir un certificat médical attestant que vous êtes en de *bonnes conditions physiques et psychiques pour suivre une formation concernant la psyché et impliquant des pratiques corporelles.*

6/ REDUCTION EN CAS D'INSCRIPTIONS SIMULTANÉES

- Réduction sur le séminaire Clé de la Réussite du Praticien : 400 au lieu de 480 €
- Réduction sur l'Expérientiel Le Couple Intérieur: -10%
- Pour la suite ? Réservez et déposez d'ors et déjà votre dossier pour , le Niveau 2, ou la Sophrologie ou des formations thématiques, et bénéficiez d'une réduction immédiate de 10%.

7/ MODE D'EMPLOI

- **Remplissez les 2 pages suivantes.**
Pensez à signer également les conditions générales de vente.
- **Choisissez votre option de règlement.**
- **Libellez vos chèques au nom de *Inspirer Expirer Sourire*.** Attention à la datation. N'oubliez pas qu'un chèque n'est pas encaissable au-delà de 1 an après la date d'émission.
- **Joignez la totalité des chèques correspondant à votre fractionnement.**
En cas de paiement fractionné, datez vos chèques en partant du mois précédant le début de la formation
- Joignez une **photo d'identité et le certificat médical**
- Adressez votre dossier à **INSPIRER EXPIRER SOURIRE**
Les Aires Vertes
83340 LES MAYONS
- **Besoins de précision, d'informations ? merci de nous contacter.**
- **Avant toute inscription, nous vous remercions de nous appeler pour un entretien préalable au 06 35 59 18 88. Merci pour votre confiance, et à bientôt.**

Pensez à la planète:

pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les 2 DERNIERES PAGES, si possible en RECTO VERSO

Ce contrat de formation est à renvoyer **COMPLET** à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque	N° des chèques stage

Tarif : 5248€ TTC

Conditions de règlement

Comptant - 5%: 4985 € TTC	Faire 2 chèques : un de 480€ d'arrhes encaissé 2 semaines avant le module 1 et 1 chèque de 4505€ encaissé après *	<input type="checkbox"/>
Echéancier 6 mois (sans frais)	5 chèques de € soit 953,60€. + 1 chèque 480 €*(pour le premier module dû)	<input type="checkbox"/>
Echéancier 12 mois (sans frais)	12 chèques de 437,33 € soit 5248€ + 1 chèque 42,67 €*(voir Garantie Zen)	<input type="checkbox"/>
Echéancier 16 mois (sans frais)	16 chèques de 328 € soit 5248€ + 1 chèque 152 €*(voir Garantie Zen)	<input type="checkbox"/>
Echéancier 20 mois (avec frais)	20 chèques de 272,40€, soit 5448€ + 1 chèque 207,60 €*(voir Garantie Zen)*	<input type="checkbox"/>
Echéancier 24 mois (avec frais)	24 chèques de de 228,66 €, soit 5488€ + 1 chèque 251,34 €*. (voir Garantie Zen)*	<input type="checkbox"/>

* (tarif comprenant la semaine intégrative diplômante, sans hébergement).

Garantie ZEN: si vous vous rendez compte que cette formation ne correspondait pas à vos attentes, vous bénéficiez de la liberté de vous arrêter sans aucune pénalité, à l'issue de la 3^e journée du 1^{er} module de la formation. Nous vous restituons vos règlements déduits seulement du prix du premier séminaire de 3 jours auquel vous aurez participé. D'où le chèque supplémentaire correspondant à la différence de prix entre la 1^{ère} mensualité et le prix du module.

Certificat médical obligatoire attestant de votre bonne santé psychique et physique pour suivre une formation en thérapie psychocorporelle.

Réduction: 10 % de réduction en cas d'inscription simultanée sur une autre formation. Nous contacter.

Sessions: voir les calendriers sur le site.

PRATICIEN SOPHRO-ANALYSE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Paris Session Avril 2019	<input type="checkbox"/>
PRATICIEN SOPHRO-ANALYSE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Paris Session Novembre 2019	<input type="checkbox"/>
PRATICIEN SOPHRO-ANALYSE INTEGRATIVE NIVEAU 1	Marseille Session Décembre 2019	<input type="checkbox"/>

- « Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse.
- J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.
- Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Faire précéder de la mention « Lu et approuve »
Prénom, Nom et signature du stagiaire
Fait en double exemplaire à

le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA
Fait en double exemplaire à Les Mayons, le

Article 1: Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » : à l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formations » : le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » : la confirmation de l'inscription à la formation/stage sera adressée après validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage. Une convocation est adressée 15 jours environ avant le début de la formation/stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » : le souscripteur du présent contrat reconnaît s'inscrire à une formation professionnelle dont la validation de la certification est soumise à conditions. L'exécution de la formation ne vaut pas pour diplôme. Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue, sur le site internet et dans le *Guide de l'étudiant* remis en début de formation, et que la société IES ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 de Sophro-Analyse et de Sophrologie Intégrative Niveau 1. A l'issue de la formation en SAI Niveau 1, SOI Niveau 1 et du niveau 2 en SA, l'étudiant dispose d'un an pour valider son diplôme. A noter que pour le niveau 1 en SA, l'étudiant doit valider 40 heures de suivi individuel en SAI. Une attestation de formation est délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant. Cette attestation ne vaut pas pour exercice de la Sophro-Analyse ni de la Sophrologie. Seul le diplôme de l'IESA vaut pour autorisation officielle de la pratique de ces disciplines.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » : prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » : conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017-2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » : les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli 2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée. 3. Acceptation du dossier par la direction de IES. 4. « Arrhes » : la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées. 5. « Paiement fractionné ». Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi. Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 2 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9 « Abandon de la formation » : en cas d'abandon, la formation est due dans son intégralité. Si l'abandon de la formation intervient pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursées à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon (date de réception de son courrier RAR).

Article 10 « Garanti ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1: Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issue du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1° module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3° journée de formation du 1° module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RAR, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retournés sous 15 jours, déduction faites des 480 € correspondant au prix normal du 1° module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » : tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » : le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser, et souscrire une assurance professionnelle.

Article 13 « Droit à l'image » : le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles » : IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » : les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisée est en permanence consultable en ligne sur le site de l'Institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'Institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » : en cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclut entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Le Stagiaire

Faire précéder de la mention « Lu et approuve »
Prénom, Nom et signature du stagiaire
Fait en double exemplaire à le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA
Fait en double exemplaire à Les Mayons, le